



**Basket Club du Bas-Chablais**

[bcbaschablais@gmail.com](mailto:bcbaschablais@gmail.com)

[www.bcbaschablais.com](http://www.bcbaschablais.com)

Cette année le BCBC devient plus écologique !  
Nous avons opté pour une inscription zéro papier.

## RECONNAISSANCE DES DROITS

### RAPPEL : BCBC Procédures d'inscriptions 2022 - 2023

Contactez le club via l'adresse email : [bcbaschablais@gmail.com](mailto:bcbaschablais@gmail.com)

- ° Indiquer: Nom - Prénom - Nationalité - Année de naissance - Adresse email.
- ° Le club vous dirigera vers l'équipe correspondante et vous indiquera les créneaux d'entraînements.
- ° Le club vous confirmera la possibilité d'inscription suivant les places disponibles et après retour d'informations de(s) coach(s) et/ou du responsable technique.
- ° Le club vous enverra par email un lien internet pour la pré-inscription (E-Licence).

Vous devrez compléter et fournir les pièces suivantes :

- une photo d'identité au format JPEG (fond neutre, sans sourire, visage uniquement).
  - un certificat médical au format PDF pour les plus de 16 ans (valable 3 ans).
  - pour les plus de 18 ans, le recto et verso de votre pièce d'identité au format PDF.
- ° Le club vous enverra par email le document annexe club intitulé « Reconnaissance des droits » que vous devrez retourner au format PDF dûment complété, daté et signé composé de:
    - la Décharge de responsabilité
    - la Charte du club et l'utilisation des photos.
    - Le dossier certificat médical à utiliser cas de surclassement sera séparément joint au document.
  - ° La licence sera validée par le club après la vérification de votre dossier électronique (E-Licence), la réception du document annexe club intitulé « Reconnaissance des droits » et du règlement de la cotisation.
  - ° La FFBB vous enverra par email une copie de la licence validée.

### Signatures

Je soussigné .....,

Parent(s) ou représentants légaux de .....,

Demeurant à .....,

Date de la signature .....,

Par la présente, nous déclarons avoir pris connaissance et accepté de respecter: la Charte du Club, la Décharge de responsabilité et l'utilisations de photos des adhérents au Basket Club du Bas Chablais.

Lu et approuvé  
signature

Lu et approuvé  
signature

Lu et approuvé  
signature

# Reconnaissance des droits

## CHARTRE DU BASKET CLUB DU BAS CHABLAIS

### Article 1–Portée du présent règlement

L'association BCBC (Basket Club du Bas-Chablais) est une association loi 1901, régie par le présent règlement. L'adhésion à l'association vaut pour acceptation de celui-ci. Il fixe les droits et devoirs de l'ensemble des membres de l'association. Un exemplaire de ce règlement intérieur doit être remis à chaque membre au moment de la prise de licence.

### Article 2–Cotisations

Chaque membre est tenu de verser une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé par le comité du BCBC, réglé et géré distinctement. La cotisation est acquittée à l'inscription et ne peut faire l'objet de remboursement de tout ou partie de son montant. Des facilités d'encaissement peuvent être consenties.

### Article 3–Assurance

Chaque licencié peut être assuré auprès de la F.F.B.B par un contrat d'assurance groupe Individuelle Accident Responsabilité Civile. En aucun cas, le BCBC ne versera d'indemnités journalières en cas d'accident au cours des activités proposées par le club (compétitions, entraînements, tournois, déplacements, etc.).

### Article 4–Organisation

Son fonctionnement est assuré par une structure dirigeante d'encadrements bénévoles. Le club est administré par un Bureau, d'un Comité, et de plusieurs commissions (Technique, Sponsoring,...), lesquels se réunissent environ une fois par mois.

Des éducateurs bénévoles s'occupent des différentes équipes.

### Article 5-Catégories

Les équipes sont établies par années de naissance en début de saison. Il est interdit de jouer dans la catégorie inférieure, cependant l'inverse est possible. L'éducateur est le seul habilité à surclasser un joueur, avec l'accord du responsable sportif, d'un médecin agréé et des parents. Ce surclassement peut être réalisé à tout moment de la saison.

### Article 6–Entraînements

Toutes les équipes possèdent 1 ou 2 créneaux d'entraînement par semaine dans les gymnases suivants : Gymnase du Bas-Chablais (Douvaine), Gymnase de Margencel. Le club met à disposition le matériel nécessaire. Chaque joueur doit être concerné par le rangement et l'utilisation correcte de celui-ci.

Par mesure d'hygiène, chaque joueur apporte sa propre bouteille d'eau pour les entraînements et les matches.

Il est impératif de respecter les horaires et d'avertir l'éducateur en cas d'absence.

## **Article 7–Championnats**

Toutes les équipes sont inscrites en championnat Départemental selon la catégorie et le niveau (sauf l'Ecole de basket pour lesquels des plateaux sont organisés plusieurs fois par saison).

Pour les matches, les maillots sont mis à disposition par le club. Les joueurs ont en charge de les laver à tour de rôle et de les rendre en fin de saison. Lorsqu'il existe plusieurs équipes dans la même catégorie, seul l'éducateur est habilité à décider de la répartition des joueurs dans les collectifs en fonction des aptitudes du moment de chacun.

## **Article 8–Déplacements**

Les licenciés ou leurs familles sont tenus d'assurer le transport lors des compétitions pour accompagner les joueurs sur le lieu du match selon un planning établi par l'entraîneur.

Chaque accompagnateur doit être en règle par rapport à son assurance automobile. Il vous sera possible de déclarer ces frais de déplacement pour bénéficier d'une déduction d'impôts.

## **Article 9 –Vols, pertes**

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle ou dans les vestiaires. Il est donc recommandé de n'apporter à la salle ni objet, ni vêtement de valeur.

## **Article 10-Participation aux manifestations du club**

Les licenciés doivent participer aux différentes manifestations organisées par le Club (soirées, tournois,...) et s'impliquer dans la Vie du Club (arbitrage, tables de marque...).

Tous les licenciés (à partir de la catégorie U13) seront sensibiliser à l'arbitrage lors d'une session organisée par le club.

La consommation de boissons alcoolisées est autorisée exclusivement pendant les manifestations du club dans la mesure où elle est modérée.

## **Article 11-Comportement**

En tant que joueur, le licencié doit avoir un comportement sportif irréprochable.

A l'entraînement, le licencié doit respecter le ou les éducateurs, ses coéquipiers, le matériel et le personnel des gymnases. Il doit laisser propres les vestiaires, les sanitaires et le gymnases après son passage (matches et entraînements). En cas de forfait de l'équipe à un match pour manque de joueurs, le montant de l'amende sera retenu sur la caution des joueurs absents.

En tant que spectateur et parent, qu'il soit licencié ou non, celui-ci doit encourager son équipe sans tenir de propos antisportifs envers les adversaires, les arbitres ou les autres supporters. Tout comportement inadapté pourra entraîner la suspension temporaire ou définitive du joueur et/ou du parent.

## **Article 12-Interlocuteurs**

En cas de problème, le licencié peut se référer à son éducateur, ou au Bureau.

## Article 13-Responsabilité des mineurs

L'association, et plus précisément l'entraîneur, est responsable des mineurs à compter de l'heure de début d'entraînement et jusqu'à la fin de celui-ci. Par conséquent, les joueurs sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'arrivée de l'entraîneur et doivent être présents avant la fin de l'entraînement afin de venir chercher les enfants dans le gymnase. En cas d'empêchement ou de retard (exceptionnel), ils doivent prévenir les responsables afin de leur demander de surveiller l'enfant. Lors des week-ends de compétition, les licenciés qui ne jouent pas, présents dans le gymnase sont sous l'entière responsabilité de leurs parents même si ceux-ci sont absents.

## Article 14-Sanctions

La commission de Discipline en accord avec le Bureau pourra prendre des sanctions sportives et/ou financières, pour:

- Le non-respect du règlement intérieur.
  - L'indiscipline.
  - La détérioration volontaire du matériel ou des installations,
- Des violences, insultes, ou vols.
  - Des comportements antisportifs.
  - Des expulsions ou disqualifications.

Déclare avoir pris connaissance du contrat d'engagement du B.C.B.C et accepte de m'y engager.

## DECHARGE DE RESPONSABILITE - BCBC

Une décharge de responsabilité permet de disculper une personne morale ou physique, et ainsi de la protéger contre toute poursuite (en cas d'incident ou dommage corporel, par exemple).

Ce document a une valeur juridique et peut servir pour les adhérents d'une association à dégager la responsabilité de tout les membres du club.

Déclare dégager de toutes responsabilités le club Basket Club du Bas- Chablais représenté par ses présidents, ses entraîneurs et bénévoles, en cas d'incident de toute nature notamment d'une éventuelle contamination par le virus du coronavirus pouvant avoir eu lieu pendant les entraînements et matches organisées par l'association.

## UTILISATION DES PHOTOS - BCBC

Déclare accepter que le Basket Club du Bas Chablais prenne et utilise des photos des adhérents à des fins promotionnelles du club dans le cadre sportif ou événementiel.